

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Commune déléguée de Viessoix
Commune de Valdallière
Intercom de la Vire au Noireau

Plan Local d'Urbanisme

1-1 - Plan de Zonage
Territoire de la commune déléguée

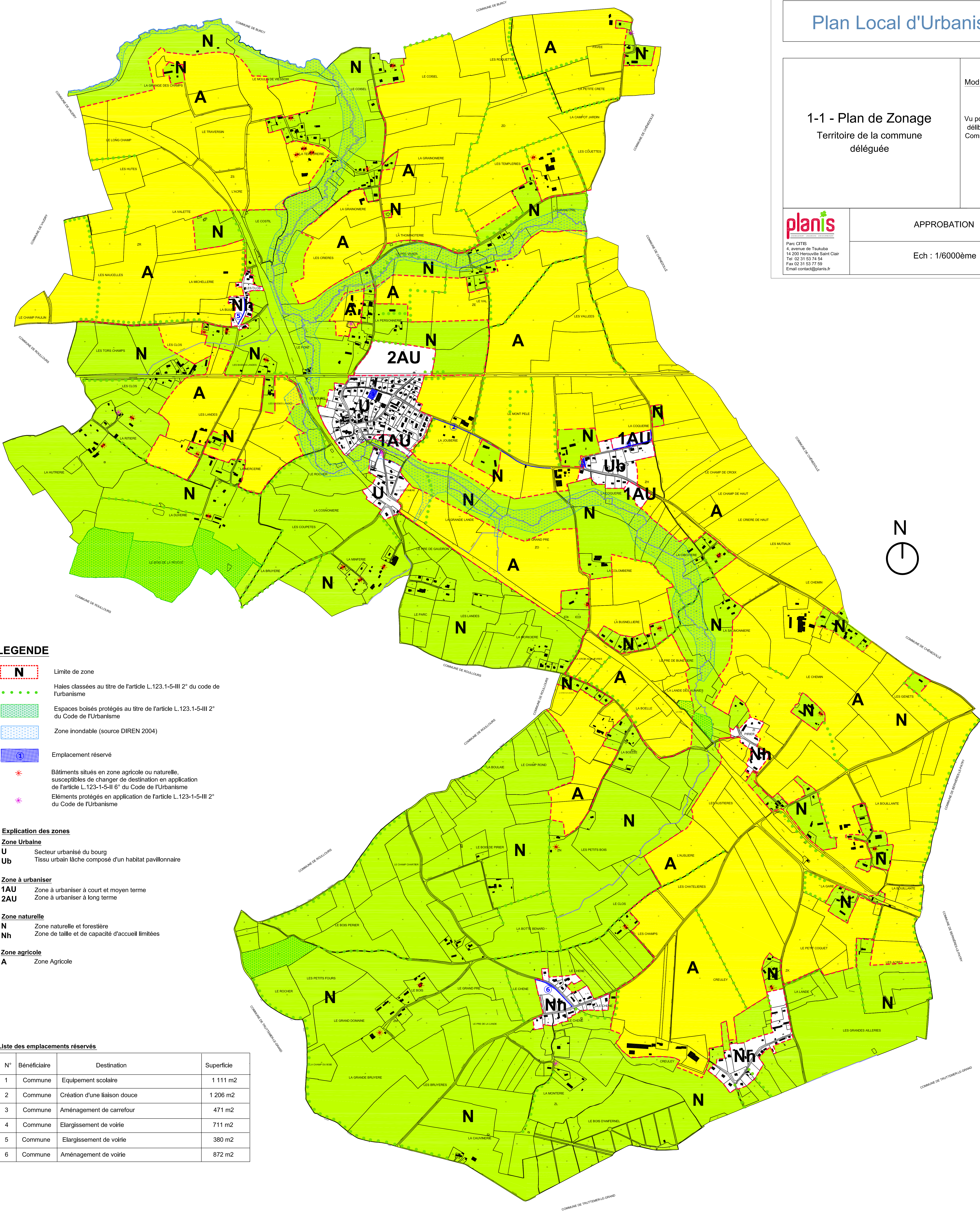
Modification du P.L.U.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 13/04/2017



APPROBATION

Ech : 1/6000ème



LEGENDE

- N** Limite de zone
- Haies classées au titre de l'article L.123.1-5-III 2° du code de l'urbanisme
- Espaces boisés protégés au titre de l'article L.123.1-5-III 2° du Code de l'Urbanisme
- Zone inondable (source DIREN 2004)
- Emplacement réservé
- Bâtiments situés en zone agricole ou naturelle, susceptibles de changer de destination en application de l'article L.123.1-5-II 6° du Code de l'Urbanisme
- Eléments protégés en application de l'article L.123.1-5-III 2° du Code de l'Urbanisme

Explication des zones

- Zone Urbaine**
U Secteur urbanisé du bourg
Ub Tissu urbain lâche composé d'un habitat pavillonnaire

- Zone à urbaniser**
1AU Zone à urbaniser à court et moyen terme
2AU Zone à urbaniser à long terme

- Zone naturelle**
N Zone naturelle et forestière
Nh Zone de taille et de capacité d'accueil limitées

- Zone agricole**
A Zone Agricole

Liste des emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Destination	Superficie
1	Commune	Equipement scolaire	1 111 m2
2	Commune	Création d'une liaison douce	1 206 m2
3	Commune	Aménagement de carrefour	471 m2
4	Commune	Elargissement de voirie	711 m2
5	Commune	Elargissement de voirie	380 m2
6	Commune	Aménagement de voirie	872 m2